ce qu'il était en notre pouvoir pour éviter la rupture. Nous ne pouvons cependant pas, à cause d'eux, compromettre notre tranquillité. Albertine n'est que notre nièce. Elle sait qu'elle sera notre héritière. Elle n'est donc pas trop à plaindre dans son infortune.

— Tu t'échauffes, mon pauvre homme, tu vas d'un train... Mais le souci de notre tranquillité, qui n'est après tout qu'une forme déguisée d'égoïsme, ne doit pas nous faire oublier les autres... ceux dont le bonheur réjouirait nos dernières années. Ecoute, Pierre, je me souviens de deux jeunes mariés qui pour des motifs aussi futiles que ceux invoqués par Albertine et son mari, invoquèrent par Albertine et son mari, faillirent en arriver à la même extrémité. Tout en voulant se persuader du contraire, ils n'avaient pas cessé au fond de s'aimer. Ils étaient navrés à la pensée de se séparer, mais, par suite d'un amour puéril, ils se refusaient à en convenir. Et ces deux fous allaient faire le malheur de leur vie. Heureusement...

— Qu'ils eurent la sagesse de s'arrêter au bord de l'abîme, interrompit M. Prunier qui avait saisi les pincettes et s'était mis à tisonner furieusement.

— Leurs amis qui, pour rendre hommage à leur longue fidélité, se plaisent aujourd'hui à les appeler Philémon et Baucis, ne se doutent pas de l'orage qui a traversé jadis leur existence.

— Ces souvenirs, Clémentine, sont pénibles.

— Ils sont plutôt plaisants. Rappelle-toi... Après une scène fort vive, nous avions résolu de nous séparer le jour même. Avant de retourner chez ma mère, suivant l'expression consacrée, j'ouvris l'armoire. J'étais très âmue, mais je ne voulais pas le laisser paraître. — « M. Prunier — c'est la seule fois que j'ai employé cette formule — veuillez constater que je laisse votre linge dans un ordre parfait. Sur cette étagère, vos chemises que j'ai marquées moi-même. »

— Je fus attendri. J'ouvris les bras et, tout en larmes, tu t'abattis sur ma poitrine en murmurant : « — Dis-moi, Pierre, pourquoi allons-nous nous quitter? » Et je répondis : « — C'est la question que je te pose moi-même, ma chère Clémentine! »

— Et nous éclatâmes de rire, reprit Mme Prunier, et nous convînmes de bonne grâce que nous étions deux nigauds. Cette histoire est celle de beaucoup de jeunes ménages; c'est celle d'Albertine et de Jean... Au début, après la première flambée, les caractères, dont les aspérités n'ont pas eu le temps de s'émousser, se heurtent tout à coup. C'est une surprise, une désillusion. On s'irrite, on se fâche à propos de tout et à propos de rien. Que l'un dise oui, l'autre dit non par taquinerie et esprit de contradiction. Les paroles aigres enveniment la mésintelligence, corrodent les sentiments. Et un beau jour, d'un commun accord qui souligne ironiquement la désunion, on prononce ces mots d'incompatibilité d'humeur qui dissimulent le plus souvent l'absence de griefs réels et sérieux... Et voilà, Pierre, pourquoi ceux qui ont, comme nous, l'expérience d'une longue carrière, ne doivent pas hésiter au risque de sacrifier leur tranquillité à secourir les infortunés qui ont fait naufrage.

— Tu as raison, ne laissons pas les flots engloutir ces deux enfants. Tendons-leur la main pour qu'ils se la tendent eux-mêmes.

— Ah! s'écria Mme Prunier, en enveloppant son vieil époux d'un regard de tendresse, je savais bien que tu serais de mon avis!

***

Pendant qu'à la cuisine, sous la surveillance de la jeune servante, les plats mijotaient sur un feu très doux, M. et Mme Prunier, tout ragaillardis à la pensée de cette Fête des Rois qui, chaque année, était un événement dans leur vie paisible et retirée, achevaient de dresser les couverts sur une de ces belles nappes damassées, fleuret une odeur légère de lavande, qui dataient de leur entrée en ménage et qui ne sortaient de l'armoire que dans les circonstances solennelles.

— Tout est prêt, dit le vieillard, les convives peuvent arriver.

Et, comme si elle n'attendait que ce signal, la sonnette se mit à tinter. Reçus par le serviteur qui, abandonnant un instant son fourneau, était allé ouvrir, les invités firent leur entrée presque simultanément: un vieux couple lié d'amitié depuis longtemps avec les Prunier, accompagné du fils, un grand et solide gaillard d'une trentaine d'année; un ménage un peu plus jeune; une cousine éloignée, d'allures respectables, et enfin Albertine, la dernière venue, emmitouflée dans ses fourrures. L'air vif lui avait rendu le teint rose qu'elle avait perdu ces derniers mois.

— Tu n'as jamais été plus jolie, fit M. Prunier, je sais quelqu'un qui ne sera pas fâché de te voir sous un aspect aussi séduisant.

— Et qui donc? demande vivement la jeune femme qui n'avait pu retenir un léger tressaillement.

— Qui veux-tu que ce soit, sinon ton mari. J'ai prétéré t'annoncer tout de suite qu'il sera des nôtres.

— Oh! mon oncle, et vous, ma tante, n'auriez-vous pas dû avoir pitié de moi? Comment n'avez pas pas compris qu'en venant aujourd'hui m'asseoir à votre table, je faisais déjà un effort presque au-dessus de mes forces! Et dans la pensée d'une réconciliation que je ne souhaite pas, qui est du reste impossible, vous me ménagez une entrevue avec celui qui a déçu tous mes espoirs, tous mes rêves de jeune fille, qui m'a tant fait souffrir! Vous devez bien penser qu'alors même que l'on n'éprouve plus rien l'un pour l'autre, il est cruel, malgré tout, de se retrouver en présence. Pardonnez-moi la peine que je vais vous faire, mais je vous en prie, laissez-moi me retirer...

Un nouveau coup de sonnette retentit.

— Trop tard, dit M. Prunier, tu ne veux pas avoir l'air de fuir devant lui. Il croirait que tu l'aimes toujours!

La porte de la salle à manger s'ouvrit. Jean Darley, élégant, la barbe noire soigneusement taillée en pointe, se parut pas, en demeurant, très surpris à la vue de sa femme, qui s'était tournée avec affectation vers la fenêtre. Bien qu'il n'eût pas été prévenu, l'invitation, qui n'avait pas laissé que de le surprendre, l'avait en quelque sorte préparé à cette rencontre.

***

— Les Prunier ont cependant du tact, se disaient les invités, mais ils n'en ont pas fait preuve en cette circonstance. Voilà un repas qui s'annonce sous de fâcheux auspices.

Chacun s'assit avec la même impression de gêne et de contrainte. Ce fut en vain que M. Prunier lança quelques saillies. Elles firent long feu. La mine pincée d'Albertine, son parti pris de ne pas prononcer un mot, suffisait pour glacer la bonne humeur. La maman Prunier elle-même commençait à déplorer son inspiration. — Un vrai repas de funérailles, songeait-elle avec un soupir.

Peu à peu, cependant, sous l'influence de la bonne chère et des vins — car M. Prunier avait toujours en l'orgueil de sa cave — de la douce chaleur émanant du foyer où flambait une énorme bûche, une légère détente se produisit. La conversation avait fini par s'engager; les visages se déridaient.

De leur côté, Albertine et son mari, profitant par instant de l'inattention des convives, s'observaient à la dérobée.

— Comme elle est pâle! remarquait-il tout attendri.

— Quelle tristesse dans son regard! constatait-elle avec une pointe d'émotion, il a maigri, mais il est mieux ainsi!

On arrive enfin au dessert où, selon l'usage antique et solennel, le gâteau. Et, tandis que l'excellente femme, toute à son affaire, procédait, avec une sage lenteur à la distribution, et qu'une délicieuse odeur chatouillait agréablement les narines, Jean éprouvait au cœur un serrement douloureux au souvenir d'une scène semblable qui, deux années auparavant, avait marqué le début de leurs fiançailles.

A lui — heureux hasard — était échue la fève qu'il avait aussitôt laissé tomber dans le verre d'Albertine. J'appelant à partager son éphémère voyanté, comme il l'appelait déjà, du fond de son âme, à partager sa vie! Ah! si la fève pouvait encore lui échoir... mais il eut beau le chercher avec une hâte fébrile, il ne la trouva pas.

Personne, en surplus, n'annonçait la découverte.

— Voilà bien les coups du destin! s'écria M. Prunier, on a oublié de mettre la fève.

— Pardon, mon oncle, la voici, fit d'une voix mal assurée, la jeune femme.

— Ah! cachottière... A toi de choisir celui qui doit jouir des prérogatives royales avec la plus charmante des souveraines.

Si pâle, si défaite, qu'on eût dit qu'elle allait expirer, Albertine ne se pressait pas de répondre à l'amicale invitation. Dans quel verre allait-elle laisser glisser la fève que serraient ses doigts frémissants? La même anxiété se peignait sur tous les visages. Un petit bruit cristallin annonça tout à coup que son choix — celui attendu et désiré — était fait.

Jean Darley avait poussé un cri :

— Albertine!... ma chère Albertine!...

En proie à une émotion indicible, il s'était levé, au milieu des acclamations et avait pris dans ses bras celle — il le sentait bien en ce moment — qu'il n'avait jamais cessé d'aimer. La tête blonde avait roulé sur son épaule et, doucement, il murmura à son oreille de tendres paroles.

— Quelle joie de nous retrouver en ce jour, anniversaire de notre première entrevue!... Comment avons-nous pu nous faire souffrir ainsi? Oublions tout, sinon que nous sommes jeunes et que nous avons toute la vie pour réparer notre erreur. Laisse-moi te l'avouer, mon Albertine, que de fois, triste, désolé, bourrelé de remords, je me suis demandé quel démon nous avait poussés à nous fuir!

Souriante à travers ses larmes, elle répondit :

— Moi aussi, Jean, je me le suis demandé bien souvent.

A ces mots qui éveillaient le même écho en leurs âmes aériennes, M. et Mme Prunier, les yeux humides, avaient échangé un regard comme pour se dire : Ce sont deux nigands!

Après un long baiser où les jeunes époux avaient mis tout leur cœur, tout l'arriéré de leur tendresse, la fête devait finir aussi bien qu'elle avait mal commencé. Tous les convives avaient enfin tâché le bride à leur gaîté et les acclamations redoublèrent quand M. Prunier, levant son verre d'une main un peu tremblante porte le toast traditionnel :

— A la reine et au roi et, s'adressant à sa belle face rasée illuminée d'un sourire — à la venue prochaine de l'héritier présomptif!

N'était-ce pas l'événement heureux, cause bénéfique de leur réconciliation, qu'appelaient de tous leurs vœux Albertine et Jean Darley? Pour eux, comme pour les deux bons vieillards nul, de même que les marins rentrés au port, se rappelaient les lointains orages, ce fut une de ces minutes si rares d'exquise allégresse dont le souvenir plus tard humecte les paupières d'une larme d'attendrissement.

Eugène Drevoton.

LE RECORD FÉMININ D'ENDURANCE :: ::

(France-Presse.)

FRANCES HARRELL MARSALIS (à gauche) et HELEN RICHEZ *ont battu le record d'endurance féminin en tenant l'air pendant plus d'une semaine*

DANS L'HÉRAULT, DES VIGNOBLES SONT DÉTRUITS PAR LA GLACE

Montpellier, 5 janvier. — Les dégâts occasionnés par la glace autour du étang de Capestang (Hérault), causent une catastrophe. Des vignobles entiers ont été détruits.

LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE

M. GROUSSAU, DOYEN D'AGE VA PRÉSIDER LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

Paris, 5 janvier. — La séance de rentrée de la Chambre, mardi prochain 9 janvier, sera présidée par le doyen d'âge, M. Groussau, député du Nord, qui a eu 83 ans au mois de juin dernier et qui a été réélu, sans discontinuer, depuis 1902.

L'élection du bureau ne donnera lieu qu'à un minimum de compétitions.

Aucune concurrence ne sera opposée à M. Bouisson, président sortant.

Quant aux vice-présidents, il n'y a pas de vacance à combler dans leurs rangs. Ce sont MM. Yvon Delbos, E. Moncelle, H. Paté et A. Hesse; plusieurs nouveaux

(Photo H. Manuel.)

M. GROUSSAU

secrétaires seront nommés, le renouvellement s'établissant par roulement; mais les trois questeurs, MM. Cazals, vice-doyen de la Chambre; Barthe et Tranchand, seront certainement maintenus en fonctions.

Les préoccupations d'ordre budgétaire et financier domineront certainement encore, cette année, l'activité parlementaire. En tenant compte du délai nécessaire pour la rédaction du rapport général, la délibération en séance publique des budgets particuliers, ne pourra pas être abordée au Palais-Bourbon avant le 16, bien que pour hâter le débat le gouvernement soit opposé à l'institution d'une discussion générale devenue superflue, après les débats qui se sont déroulés depuis trois mois.

La Commission des Finances va avoir à s'occuper du projet de loi de finances qui comporte, comme on sait, la détermination des impôts et revenus du Trésor, pour le budget général comme pour les budgets annexes, ainsi que celle des moyens de service et des dispositions particulières annuelles.

Sur ses 183 articles, plusieurs auront été révisés par les services du ministère des Finances et de nouvelles dispositions y seront sans doute ajoutées, en vue de réaliser l'équilibre complet, surtout si, se fondant sur les nouvelles données au rendement des impôts fournies par les statistiques de l'année entière, le ministre du Budget a procédé à de nouvelles évaluations et prévu en conséquence des mesures qui ne figuraient pas parmi celles qu'avait envisagées M. Lucien Lamoureux, l'été dernier.

Il est même possible que de nouvelles dispositions remplacent certaines de celles qui avaient été proposées à cette époque et qui apparaîtraient à présent comme ne correspondant plus aux besoins de la situation ou aux vœux du Parlement. Parmi les mesures qui figuraient dans le projet de loi de finances de M. Lamoureux, se trouvaient notamment :

Le maintien de la majoration de 10 % de toutes les cotes de l'impôt général sur le revenu, majoration prévue pour l'année 1933, seulement, par la loi du 28 février dernier, une importante modification de la taxation des bénéfices industriels et commerciaux, déjà présentée dans le projet de budget de 1933 et le projet de redressement de M. Henry Chéron: un renforcement du contrôle des déclarations sur le revenu; l'extension de la taxation au produit brut pour les droits de douane; l'imposition des affaires traitées sur les bourses étrangères; une augmentation des taxes sur les voitures hippomobiles; le quintuplement des droits sur les poivres; une réforme du régime des droits successoraux; le retour sur certains privilèges fiscaux; la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires et son remplacement par une taxe unique à la production sur a) Les boissons (bières, eaux minérales, boissons gazéfiées et sirops; b) Les produits de parfumerie; c) Les produits noirs (huiles minérales lourdes, essences et leurs dérivés; d) Les produits d'épicerie (biscuits, pain d'épices, pains de régime, cacao, chocolat, chicorée, denrées coloniales, poivre, piment, canelle, giroflée, manioc, semoule, riz, tapioca, sel, vinaigre, etc. Telles sont les principales mesures qui étaient primitivement prévues pour réaliser l'équilibre du budget de 1934, qui seront vraisemblablement maintenues pour la plupart et peut-être complétées très prochainement.

Si les travaux parlementaires se déroulent sans à-coups jusqu'à la fin de mars, on peut espérer que le budget de l'exercice sera définitivement adopté par les deux Chambres, avant les vacances de Pâques, c'est-à-dire avec trois mois de retard.

Au cours des vacances, de nombreuses demandes d'interpellations ont été déposées. Elles portent presque toutes sur la catastrophe de Lagny et sur l'escroquerie de Bayonne. On ne peut prévoir encore le développement que prendront les débats sur ces deux faits.

Un nouveau décret sur les Assurances sociales

Paris, 5 janvier. — L'*Officiel* publie le décret suivant :

Art. 1er. — Lorsqu'un assuré facultatif décédé au cours de l'année 1934 aura versé régulièrement depuis son immatriculation les cotisations prévues par les statuts et règlement de l'organisme d'assurance auquel il est affilié, celui-ci paiera aux bénéficiaires, en même temps que le capital prévu, une majoration égale à 2 % dudit capital. Toutefois, cette majoration sera versée par l'organisme auquel était affilié l'assuré sous sa responsabilité et pour le compte de la Caisse générale de garantie.

Art. 2. — Au cours de l'année 1934, la Caisse générale de garantie accordera une majoration de rente aux assurés facultatifs au profit desquels sera liquidée, à titre provisoire ou définitif, une pension d'invalidité. Cette majoration ne sera due qu'autant que l'assuré aura versé régulièrement depuis son immatriculation les cotisations prévues par les statuts et règlement de l'organisme d'assurance auquel il est affilié.

Elle sera égale à 2 % de la rente liquidée. Elle sera versée en même temps que les arrérages de la pension principale, par la Caisse primaire de capitalisation à laquelle l'assuré était affilié, sous sa responsabilité et pour le compte de la Caisse générale de garantie.

La réglementation prévue par les décrets des 24 août 1908, 3 mai 1913, 12 février 1925, en ce qui concerne l'emploi des fonds libres des Sociétés de Crédit immobilier, est étendue aux Offices publics d'habitations à bon marché et aux Sociétés d'habitations à bon marché.

UN FAUX DÉPART DE LA « CROIX-DU-SUD »

Naini, 5 janvier. — La « Croix du Sud » s'est envolé à 12 h. 5, heure locale, à destination du Sénégal, pour son voyage de retour au-dessus de l'Atlantique, mais à 19 h. 15, l'hydravion a signalé qu'il revenait vers Natal, par suite du mauvais fonctionnement d'une magnéto.

Le voyage de retour de l' « Emeraude »

L'avion français « Emeraude », parti de Saïgon à destination de Marseille, a survolé Rangoun à 8 h. 30 et est arrivé à 10 heures à Akyab, où le pilote a fait son plein d'essence, après avoir parcouru une distance de 1.448 kilomètres.

Deux nouvelles escales seront faites à Karachi et à Damas.

Les inculpés de l'affaire d'espionnage sont maintenus en prison pour un mois

Paris, 5 janvier. — Les inculpés de l'affaire d'espionnage ont comparu, cet après-midi, en vertu de la nouvelle loi sur la liberté individuelle, devant la 12e Chambre correctionnelle.

Celle-ci a statué, en Chambre du conseil, sur le maintien de la détention préventive. Elle a décidé que resteraient encore un mois en prison : Robert Switz, Clara Bercovitch, Douchan Nacandjieh, Moïse Salman, Lydia Stahl et que Mlle Mermet n'y resterait que quinze jours.

Lydie Stahl, après cette formalité, a été conduite chez M. Benon, juge d'instruction où le magistrat, en sa présence, a ouvert un certain nombre de scellés.

La catastrophe de Lagny

(France-Presse.)

LES INCULPÉS

En haut : MM. MARTHELOT, *ingénieur*, et MOUGEOT, *contrôleur technique* ;

Au centre : MM. POETREMENT, *sous-chef ou dépôt de la Villette* et MERLIN, *ingénieur en chef à la traction* ;

En bas : MM. MONTIGNAULT, *contrôleur technique* et CARON, *ouvrier vérificateur*.

Les armements intensifs des Soviets en Extrême-Orient

Berlin, 5 janvier. — *L'Angriff*, organe officiel du parti national-socialiste de Berlin, s'occupe des armements du l'U.R.S.S. en Extrême-Orient.

« Ceux qui connaissent la puissance militaire des Soviets, écrit-il, savent que, pour le moment, ils n'ont pas le moyen de s'opposer avec succès aux Japonais.

» Le ministre de la Guerre Voroshiloff poursuit les préparatifs militaires. Presque journellement, ajoute l'*Angriff*, on annonce d'importants transports de troupes et de matériel sur le transsibérien. Le nombre des divisions, à l'est du lac Baïkal, a déjà été doublé et l'armée soviétique en Extrême-Orient dispose actuellement de neuf divisions d'infanterie avec renforts de cavalerie, chars d'assaut, escadrilles d'avions, etc...

Jour et nuit, on travaille à la fortification de Vladivostok et de la frontière mandchoue. »

LES ÉTRENNES

Voici le moment où s'échangent les étrennes. Quand je dis « s'échangent », je m'exprime mal, évidemment, car pour ma part — et je ne suis pas le seul — je sais bien ce que je donne, mais je ne vois point ce que je reçois. Tout compte fait, je crois que le jour de l'an est une heureuse date pour les femmes et les enfants, les domestiques, les facteurs, certains employés et certains fonctionnaires qui pourtant, cette année, s'y trouveront point leur compte, mais pour le reste de l'humanité c'est plutôt un jour néfaste dont il faut, hélas! prendre philosophiquement son parti, en nous disant que nos ancêtres, avant nous, ont pesté contre lui comme nous pestons à notre tour.

L'usage de s'offrir, sous le nom d'étrennes, des petits cadeaux qui, selon le proverbe, entretiennent l'amitié, se perd, en effet, dans la nuit des temps. Le nom nous vient des Romains et remonte au roi des Sabins, Tatius, qui, le premier, reçut des branches de verveine coupées dans le bois consacré à la déesse Strenna. De Strenna, on a fait *Strennæ* qui revint étrennes, en passant dans la langue française.

A Rome, la coutume se répandit promptement, mais en ces heureux temps, il s'agissait vraiment de petits cadeaux, incapables de ruiner personne. C'était de la verveine à laquelle on mêlait parfois d'autres plantes, laurier et myrte, puis on offrit du vin, du miel, des dattes, des figues sèches, de l'huile, des légumes et jusqu'à du pain. Doux pays, comme dit l'autre, douce époque!...

Mais alors, c'était le contraire de ce qui se passe aujourd'hui, en ce sens que les étrennes étaient offertes par le pauvre au riche, par l'ouvrier à son patron, par le peuple à ses magistrats et même à l'empereur et pour ces derniers l'usage devint si général que les étrennes devinrent un véritable impôt direct, quand on remplaça les plantes et les denrées par l'argent.

L'empereur Auguste recevait tant d'étrennes, qu'il en faisait faire des idoles d'or et d'argent afin, disait-il, de ne rien devoir au peuple. Son successeur Tibère eut des scrupules plus vifs encore, il refusa toute étrenne, ce qui ne fit pas, d'ailleurs, disparaître la coutume. Au dire de Suétone, l'empereur Caligula fit meilleure mine aux donateurs. On affirme que, le premier jour de l'an, il se tenait lui-même dans le vestibule de son palais pour recevoir les étrennes qui lui arrivaient de tous les points de l'empire.

Les Gaulois accueillirent d'autant plus volontiers l'usage d'offrir des étrennes qu'ils avaient déjà, pour cette fête, une coutume presque similaire. En effet, ce jour-là, les druides coupaient avec des faucilles d'or le gui sacré qui croissait sur les chênes, et les branches en étaient distribuées aux principaux de la nation, qui les offraient à leur tour au cri de « Au gui, l'an neuf! », qui se dit encore dans certaines parties de la France, notamment en Picardie, en Guyenne et en Bretagne, où l'on appelle parfois les étrennes des aguignettes.

Aux fêtes païennes succédèrent des fêtes chrétiennes, durant lesquelles les rois, princes et seigneurs suzerains tenaient des cours plénières où ils faisaient des cadeaux qui étaient en somme de véritables étrennes. Seulement, désormais, ce ne furent plus les inférieurs qui donnèrent aux supérieurs, mais — ce qui est d'ailleurs plus logique — les petits qui reçurent des grands.

En France, la Révolution de 1793 tenta bien de supprimer cet usage, mais elle n'y réussit pas. Ce qui prouve qu'on renverse plus facilement un trône que certains préjugés, certaines coutumes.

MARCEL FRANCE.

LA CONFÉRENCE DE LA PETITE-ENTENTE

Prague, 5 janvier. — M. E. Benès, en qualité du président du Conseil permanent de la Petite Entente, a remis à la presse le communiqué suivant :

Après entente avec les ministres des Affaires étrangères des Etats de la Petite Entente, le réunion du Conseil permanent qui devait avoir lieu, la semaine prochaine, à Zagreb, est différée. Elle aura lieu vers la fin du mois de janvier.

La bataille économique aux Etats-Unis a coûté 235 milliards

Washington, 5 janvier. — D'après les estimations du président Roosevelt, 9 milliards 309.068.221 dollars, soit, au pair, plus de 235 milliards de francs, tel sera le prix des deux années de la guerre que les Etats-Unis ont engagée contre la crise économique.

Le déficit budgétaire, pour l'exercice en cours qui se terminera le 30 juin 1934, est estimé à 7.309.068.221 dollars. Le Président demandera au Congrès de voter un budget 1934-1935 dans lequel les dépenses dépasseront les recettes de deux milliards de dollars.

Deux jumeaux naissent l'un en 1933, l'autre en 1934

Metz, 5 janvier. — Pen banol est le cas de Mme Simon Koster, ménagère à Plesnois, qui est devenue maman de deux jumeaux dans la nuit de la Saint-Sylvestre. L'un, un vigoureux garçon, est né un peu avant minuit; l'autre, une mignonne fillette, fit son entrée dans le monde le 1er janvier, quelques instants après minuit. Ils sont donc nés la même nuit, mais non pas la même année.

Une cultivatrice est brûlée vive près de Mâcon

Mâcon, 5 janvier. — Mme Jean-Claude Clerc, née Marie Vuillermet, 51 ans, cultivatrice à Rancy, était sortie, vers 21 h., dans la cour de sa ferme, avec une lanterne pour s'éclairer.

Elle glissa sur la neige, tomba et la lanterne communiqua le feu à ses vêtements. Son mari, qui dormait déjà, n'entendit pas ses appels, et quand il se leva quelques instants plus tard, inquiet de ne pas voir sa femme à ses côtés, il la découvrit carbonisée, au milieu de la cour.

Des bandits pénètrent dans une banque de Bâle et dévalisent deux caissiers

Bâle, 5 janvier. — Vendredi matin, deux inconnus, arrivés en automobile, ont pénétré dans une banque de Bâle et ont tiré six coups de revolver sur les deux caissiers de l'établissement, les blessant grièvement.

Ils ont fait main-basse sur une cassette contenant 4.500 francs en argent et un nombre de billets de banque non encore déterminé.

Les agresseurs ont réussi à prendre la fuite.

LES NOUVELLES PIÈCES DE CINQ FRANCS

(France-Presse.)

LA PRESSE SERVANT A FRAPPER LES NOUVELLES PIÈCES DE CINQ FRANCS QUI SERONT BIENTÔT MISES EN CIRCULATION.

Les journées internationales des étudiants catholiques à Paris

Paris, 5 janvier. — La première séance des journées internationales d'étudiants catholiques a été inaugurée, sous la présidence de Mgr Chaptal, évêque des étrangers, au Cercle Veritas. Un rapport sur la discussion délimita le rôle social auquel les étudiantes catholiques doivent se préparer dans l'exercice de leur profession et comme femmes mariées. Il fut établi que toute action sociale en ce qui les concerne, doit être d'abord familiale, puis professionnelle, quitte à s'étendre au-delà dans la mesure des disponibilités de temps et de santé, les études devant, pour l'instant, tout primer.

Le directeur de l'Office national de tourisme est inculpé de corruption

Paris, 5 janvier. — Sur plainte du ministère des Travaux publics, M. Ordonneau, juge d'instruction, a inculpé de corruption M. Paul Vallat, directeur de l'Office national de tourisme, et M. Mathieu Biord, administrateur délégué de l'hôtel d'Albe, en raison d'un chèque de 280.000 francs remis par M. Biord à M. Vallat. Au moment de la remise du chèque, l'hôtel d'Albe fut loué à l'Office à un prix excessif.

Une nouvelle explosion dans la mine sinistrée de Tchécoslovaquie

Prague, 5 janvier. — Les travaux du sauvetage entrepris dans la mine sinistrée d'Ocek ont dû être interrompus ce matin, par mesure de prudence. Vers 5 heures du matin, on a entendu une détonation suivie de fortes secousses provenant de la galerie Est de la mine. De la fosse d'épuisement, trois équipes de sauvetage, des nuages de vapeur et de fumée se dégagent sans interruption.

La Commission d'enquête a fait évacuer les puits et fermer les orifices de la fosse d'extraction et de la fosse d'épuisement. On ne conserve guère d'espoir de trouver des survivants.

Une aviatrice américaine est brûlée vive près de Nevers

Nevers, 5 janvier. — Un avion de tourisme anglais piloté par l'aviatrice américaine Evelyn Frost, ayant à bord le pilote anglais Ruttle, s'est abattu vers 13 heures au nord de Nevers, sur la route de Paris à Nevers. L'aviatrice qui avait quitté l'aérodrome d'Orly vendredi matin, vers 6 h. 30, se rendait en Egypte. Prise dans la brume, son appareil a heurté une ligne à haute tension et l'avion a pris feu.

L'aviatrice a été carbonisée.

Le pilote, légèrement blessé, a été transporté à l'hôpital de Nevers.

Violette Nozières est renvoyée devant la chambre des mises en accusation

Paris, 5 janvier. — M. Lanoire, juge d'instruction, a renvoyé devant la Chambre des mises en accusation Violette Nozière qui, on s'en souvient, tua son père et tenta d'assassiner sa mère.

Elle comparaîtra donc devant les assises pour empoisonnement avec la circonstance aggravante de parricide. Me Gérard, cependant, pourrait lui faire signer un pourvoi en cassation, ce qui retarderait la date des débats.

Mme Nozière, mère, d'autre part, aurait l'intention de demander un complément d'information pour la recherche d'un complice, qu'elle continue à croire vraisemblable.

Au plus tôt, le procès pourrait venir dans la seconde quinzaine de février.

AU MARÉCHAL FOCH

(Photo Keystone.)

Le 4 février, on inaugurera à Paris un monument au maréchal Foch. La cérémonie aura lieu sous la présidence du général Weygand et en présence de la maréchale Foch et des parlementaires de la région.

VOICI LA MAQUETTE DU MONUMENT, ŒUVRE DU SCULPTEUR MAXIME REAL DEL SARTE.

Dernière Heure

Les négociations commerciales franco-belges-luxembourgeoises

Paris, 5 janvier. — Les négociations commerciales entre la France et l'Union économique belge-luxembourgeoise se sont engagées. Elles portent sur l'application du régime des contingents pour 1934. La Belgique réclame, en effet, la suppression à 100 % de ces contingents d'importation, réduits à 25 % en vertu de la décision prise par le Gouvernement français le 1er septembre et mise en application le 31 décembre.

Costes est arrivé à Belgrade

Belgrade, 5 janvier. — L'aviateur Costes, avec son mécanicien Véron, ayant à bord le colonel de Lhermite, attaché de l'Air à Athènes, est arrivé cet après-midi à Belgrade. Parti à 13 heures de Salonique où il avait été retenu par le mauvais temps pendant 48 heures, il s'est posé à 15 heures à l'aérodrome de Zemoun. Il restera quelques jours à Belgrade.

A Cannes, une bijouterie de Stavisky avait été cambriolée et la compagnie d'assurances paya près de trois millions

Cannes, 5 janvier. — Stavisky avait ouvert en 1929 un magasin de bijouterie à Cannes. Il était dirigé par M. Emile Havotte et avait M. Duchevert comme administrateur. Le 5 mars 1929, le magasin fut cambriolé : les clefs du coffre furent prises dans une cachette et 230.000 francs de billets de banque et de bijoux, en tout deux millions 800.000 francs, furent dérobés. Le principal employé Alexandre Smilovici disparut et fut inculpé de vol. Le magasin était assuré et l'assurance paya.

M. Titulesco serait menacé d'un attentat

Bucarest, 5 janvier. — La Sûreté roumaine craint un attentat contre M. Titulesco, qui est considéré comme un de ceux que vise plus particulièrement le terrorisme des « Gardes de fer ». Elle a publié toute la journée des informations inexactes sur les déplacements du ministre, dans le but évident de parer à tout incident. On apprend ainsi ce soir que les informations communiquées sur le séjour de M. Titulesco à Sinaia sont erronées et qu'on ignore tout du lieu où il se trouve et de ses intentions. On est cependant en droit de penser que M. Tatarasco n'a pas inscrit le diplomate roumain parmi ses collaborateurs sans avoir des raisons de compter sur son concours.

UN ARRÊTÉ DU CONSEIL D'ETAT SUR LE RENOUVELLEMENT DES BAUX DE PRESBYTÈRE

Le Conseil d'Etat, statuant sur la requête de Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, agissant comme président de l'Association diocésaine de Cambrai, a annulé la décision du 4 février 1929 par laquelle le Préfet du Nord imposait l'insertion, dans le bail d'une presbytère, d'une clause de renouvellement triennal.

Dernières nouvelles sportives

BOXE

A Berlin, Drouhin fait match nul avec l'Allemand Fred Boelck et Gaudrey est battu par Werner Riethdorf

Berlin, 5 janvier. — Dans un combat de professionnels de boxe, le Français Eugène Drouhin a fait match nul avec l'Allemand Fred Boelck.

Par contre, le Français Pierre Gaudrey a été battu par knock-out au troisième round par le champion allemand poids bantam, Werner Riethdorf.

Humery bat l'Allemand Seissler par knock-out

Paris, 5 janvier. — A la salle Wagram, Homery (France) a battu Seissler (Allemagne), par knock-out à la deuxième reprise.

Axloti (Roumanie) a battu Bouneux (France) aux points, en dix rounds.

Combats préliminaires: Reprises de 3 minutes: Vard bat Pejourque aux points; Salmas bat Corpin aux points; Pujolo bat Caid par arrêt de l'arbitre en cinquième round.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 5 janvier.

Importations, 7.987; Amérique, baisse 20; Brésilien, hausse 10; Egyptien, hausse 0-31.

	Nouv.-York		Nouv.-Orléans		Nouv.-Orléans	
	Terme	Préc.	Jour		Préc.	Jour
Disp....	10.65	10.55	—.—	—.—	10.00	10.40
Janvier	10.47	10.35	—.—	—.—	10.48	10.34
Février	10.32	10.42	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars...	10.53	10.50	—.—	—.—	10.56	10.46
Avril...	10.65	10.57	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai....	10.74	10.65	—.—	—.—	10.70	10.62
Juin....	10.80	10.73	—.—	—.—	—.—	—.—
Juillet..	10.88	10.81	—.—	—.—	10.84	10.77
Août....	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Sept....	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Octobre	11.05	11.00	—.—	—.—	11.06	10.98
Nov....	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Déc....	11.20	11.14	—.—	—.—	11.18	11.08

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 8.000; aux ports de Golfe, 10.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 9.000; France et Continent, 3.000; Japon et Chine, nulles.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 85.08; sur Bruxelles, 234.50; Esp. bors banque, 5 1/16; Prêts à court terme, 0 1/8, 0 3/4.

New-York : Sur Paris, 6.62; sur Londres, 5.10; Câb. transf., 5.0097; sur Bruxelles, 21.72.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 800; A terme : Sur janvier, 115; mars, 124; mai, 130; juillet, 135; septembre, 140; décembre, 145; janvier, 146. — Vente, 24.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 5 janvier. — Le caractère inflationniste de certaines dispositions du budget a fait l'objet aujourd'hui de commentaires contradictoires. Aussi, une atmosphère d'indécision a-t-elle prévalu. Dans leur ensemble, les valeurs ont perdu de 1 à 6 points. Le compartiment des minières s'est montré particulièrement faible. Les transactions ont porté sur 2.000.000 titres.

A l'ouverture, les prix étaient irréguliers et les affaires sont demeurées calmes pendant toute la matinée. Déjà, cependant, on a pu constater des prises de bénéfices; les valeurs de services publics ont enregistré une légère amélioration; les autres compartiments, parmi lesquels les Ferroviaires, ont marqué des fluctuations étroites et irrégulières.

L'après-midi, la cote n'était orientée dans aucune direction. Les principales valeurs spéculatives ont fléchi pour se redresser ensuite quelque peu. A la fin de la séance la tendance générale était à la baisse et la clôture a été lourde.

— Le président Roosevelt a décidé de ne pas demander au Congrès de ratifier l'adhésion des Etats-Unis à la Cour permanente de Justice internationale.